

Nature de l'acte : 7-5-1

DÉC.2026-007 – Demande de subventions LEADER GAL 2023-2027 – modification du plan de financement pour l'ESPACE FITNESS et le STREET PARK

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- Considérant les demandes d'aides LEADER GAL 2023-2027 et ANS concernant le projet d'un Espace Fitness et d'un Street Park sur la Commune déléguée de Condé-sur-Noireau,
- Considérant la notification de l'ANS accordant une aide de 25000 €,
- Considérant le plan de financement présenté en Conseil Municipal en date du 9 décembre 2025.

DÉCIDE

Article 1 – D'apporter une décision modificative au plan de financement concernant la demande d'aide LEADER GAL 2023-2027, en fonction du tableau ci-dessous.

Equipements	Montant Dépenses € HT	Financeurs	Montant Recettes € HT
Skate Park	76 590,50 €	Agence Nationale du Sport	25 000,00 €
Modules Fitness et dalle béton	15 260,00 €	Fonds LEADER	54 212,76 €
Aire de flat	7 165,44 €	Autofinancement public	19 803,18 €
TOTAL	99 015,94 €	TOTAL	99 015,94 €

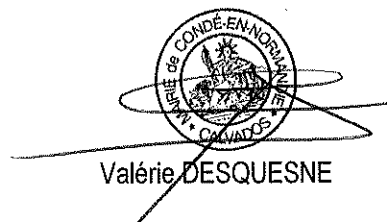
DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 11 février 2026

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE